

Feuille de route pour la relance

Recommandations pour assurer la relance des PME dans le cadre du budget fédéral de 2021

Présentation

La pandémie a métamorphosé le contexte dans lequel les PME évoluent. À cause des périodes de confinement imposées par les provinces, beaucoup d'entreprises au pays sont au bord du gouffre. D'ailleurs, plus de 76 % des chefs d'entreprise disent que 2020 a été leur année la plus difficile. Nos données indiquent que plus de 181 000 entreprises pourraient fermer leurs portes au cours de la prochaine année, soit une entreprise sur six¹. Cela entraînerait la perte d'environ 2,4 millions d'emplois. Même si les programmes d'aide fédéraux ont été indispensables pour plusieurs employeurs et employés, de nombreuses PME continuent de passer entre les mailles du filet².

Avec son budget 2021, le gouvernement fédéral a l'occasion de continuer à aider les PME en comblant les lacunes dans ses programmes d'aide, en maintenant les impôts à des niveaux raisonnables et en réduisant le fardeau administratif. De plus, avec la vaccination en cours, les administrations publiques peuvent maintenant porter leur attention sur des mesures qui permettront aux PME de se remettre sur pied.

Le point sur les PME en période de pandémie

La pandémie sévit depuis bientôt un an, et les PME de plusieurs provinces et territoires sont toujours en confinement, nombre de cas oblige. Les données récentes de la FCEI montrent que seulement 51 % des entreprises sont entièrement ouvertes, 39 % ont tout leur personnel et seulement 25 % ont des revenus normaux^{3,4}. Pour beaucoup de PME, les sources de revenus se sont épuisées, mais leurs obligations financières (loyers, salaires, impôts, frais d'exploitation, etc.) n'ont pas disparu pour autant. Pas étonnant donc que sept entreprises sur dix aient dû s'endetter pour faire face à la pandémie, malgré l'aide financière des gouvernements⁵. En moyenne, la dette supplémentaire des entreprises accumulée à cause des répercussions de la

¹ FCEI, Sondage votre voix (résultats préliminaires), 14-8 fév. 2021, n = 3 554.

² IBID

³ IBID

⁴ IBID

⁵ FCEI, Sondage La reprise après la COVID-19 (octobre 2020), 22 oct. – 18 nov. 2020, n = 6 684.

COVID-19 s'élève à 106 733 \$. Précisons que ce montant varie considérablement selon les secteurs et les régions, par exemple, au sommet de ce triste palmarès se trouve le secteur de la restauration et de l'hébergement⁶.

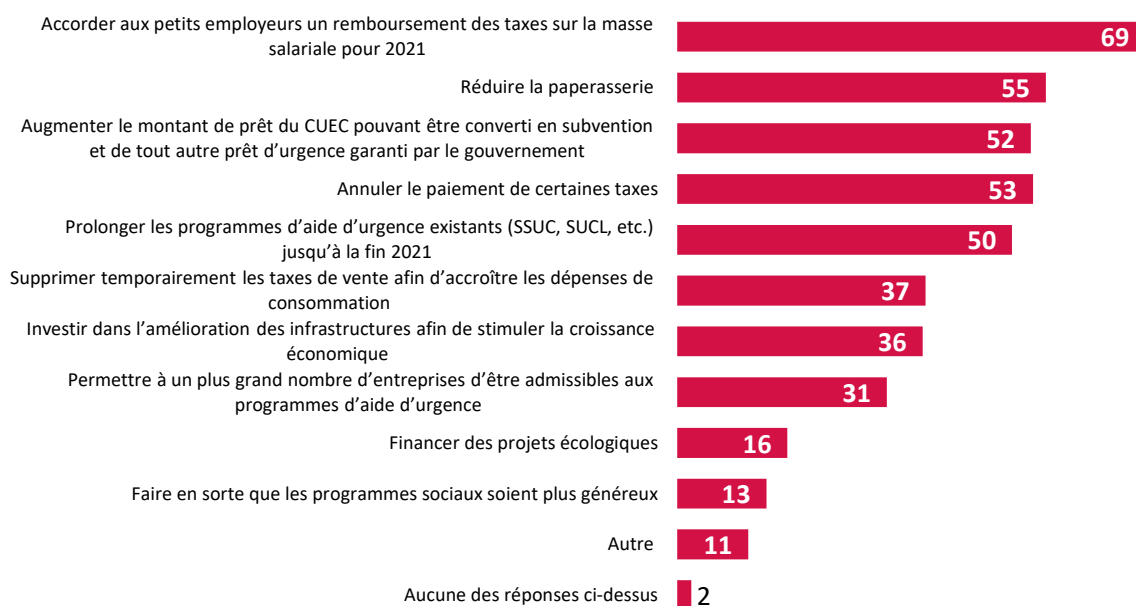
Le chemin vers la relance s'annonce long et difficile pour beaucoup de PME, et la deuxième vague de COVID-19 fait baisser leur optimisme. Le Baromètre des affaires^{MD} de la FCEI, lequel mesure les attentes des propriétaires de PME en termes de performance sur les trois prochains mois, affichait un indice de 31,6 à la fin janvier, signe d'un manque d'optimisme chez la majorité des propriétaires d'entreprise pour le court terme⁷. À titre comparatif, en période de croissance économique, le Baromètre affiche normalement un indice s'élevant entre 65 et 70. Par ailleurs, près de la moitié des répondants souffrent plus des restrictions de la deuxième vague que de celles de la première⁸.

Ce qu'il faut pour la relance

Il n'y a peut-être pas de solution magique pour relancer les PME, mais les autorités peuvent mettre en place des politiques publiques et des mesures pour les aider à traverser la crise et à se rétablir par la suite. La FCEI a récemment demandé à ses membres quelles mesures seraient les plus utiles pour stimuler la reprise économique (Figure 1).

Figure 1

Le gouvernement fédéral cherche actuellement des moyens de stimuler la reprise économique. Parmi les mesures suivantes, lesquelles seraient les plus utiles pour votre entreprise? (Sélectionner toutes les réponses pertinentes)



Source : FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

⁶ FCEI, Sondage La reprise après la COVID-19 (octobre 2020), 22 oct. – 18 nov. 2020, n = 6 684.

⁷ FCEI, Baromètre des affaires, janv. 11-18, 2021, = 1 346

⁸ FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

Compte tenu des données transmises par les PME, la FCEI formule six recommandations pour les aider à survivre et à se rétablir :

1. Prolonger et élargir les programmes de soutien pour la COVID-19 aux petites entreprises jusqu'au redémarrage de l'économie entière (et la réouverture de nos frontières) et jusqu'à ce que les petites entreprises puissent à nouveau servir leurs clients en personne.
2. Mettre en place un moratoire sur tout nouveau coût imposé aux petites entreprises. Tous les nouveaux programmes et initiatives devraient être financés par les revenus généraux au lieu d'être financés par les PME. Cela inclut toute modification des programmes sociaux, les nouveaux frais et les nouvelles taxes.
3. Pardonner davantage de dettes des PME reliées à la COVID-19 et accorder des délais de remboursement plus longs pour les prêts.
4. Introduire des mesures incitatives à l'embauche pour aider à réunir les employés et les employeurs, ainsi que pour compenser le coût de l'augmentation des cotisations au RPC/RRQ.
5. Faire de la réduction de la paperasserie une priorité, notamment en éliminant les règlements inutiles, en utilisant un langage simple et en simplifiant les formulaires et les procédures.
6. Ne pas introduire de mesures incitatives pour les consommateurs avant que les petites entreprises puissent rouvrir et en bénéficier pleinement.

Programmes d'aide pour les PME

Il faut souligner que 70 % des entreprises sont plutôt d'accord (22 %) ou tout à fait d'accord (48 %) pour dire que les programmes d'aide gouvernementaux (tels que la Subvention salariale d'urgence du Canada [SSUC], la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer [SUCL], le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes [CUEC] ou les programmes provinciaux d'aide aux PME) sont essentiels à leur survie en 2021⁹. **C'est pourquoi la FCEI recommande fortement la prolongation de ces programmes au moins jusqu'à la fin de 2021.** L'aide aux PME ne doit pas disparaître avant la remise en marche de l'économie entière, incluant l'ouverture de nos frontières et le retour de la clientèle dans les commerces.

Lorsque les PME ont été autorisées à ouvrir durant la pandémie, elles ont fait des pieds et des mains pour protéger la santé de leurs employés et clients. Mais ces mesures sanitaires s'ajoutent aux dépenses alors que les revenus ne cessent de diminuer. **Le gouvernement doit**

⁹ FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

offrir un crédit d'impôt pour couvrir les coûts des équipements de protection individuelle (EPI) : masques, désinfectants, plexiglas, gants, etc.

Principales lacunes des programmes d'aide mis en place pour faire face à la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, la FCEI travaille avec le gouvernement fédéral pour instaurer et adapter rapidement les programmes d'aide qui permettent aux PME de tenir bon. Bien que la plupart des membres de la FCEI bénéficient de ces programmes, 6 % d'entre eux signalent ne pas pouvoir le faire, car ils n'y sont pas admissibles¹⁰. Le gouvernement devrait remédier à ces lacunes en adoptant les solutions suivantes :

Tous les programmes

- Rendre admissibles aux programmes d'aide les nouvelles entreprises (ouvertes après mars 2020), y compris les entreprises saisonnières. Un angle d'approche serait d'utiliser les moyennes sectorielles provinciales comme référence pour calculer leurs pertes de revenus.
- Permettre aux entreprises d'obtenir un numéro d'entreprise (NE) de l'ARC après mars afin qu'elles puissent accéder aux programmes d'urgence si elles répondent aux autres critères d'admissibilité.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Augmenter le CUEC à 80 000 \$ et accroître à 50 % la portion du prêt convertible en subvention.
- Élargir la définition des dépenses non reportables pour qu'elles reflètent mieux les réalités des PME (p. ex., supprimer ou assouplir l'obligation de conclusion de contrats/accords signés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2020).
- Permettre aux microentreprises et aux nouvelles entreprises qui ont moins de 40 000 \$ en dépenses non reportables d'accéder à un prêt du CUEC, potentiellement en proportion de leur taille.
- Autoriser la rémunération des propriétaires d'entreprise (p. ex. en dividendes) dans les dépenses non reportables (minimum de 40 000 \$), comme c'est le cas pour les salaires (feuille T4).
- Éliminer l'obligation de soumettre une déclaration de revenus pour 2018 ou 2019 à l'ARC avec le 31 décembre comme date de fin d'exercice pour ainsi inclure les entreprises dont l'exercice ne se termine pas le 31 décembre et qui ont tout de même déclaré leurs revenus pour 2018 ou 2019.
- Permettre aux entreprises qui font le traitement de leur paie à l'externe de faire une demande pour le CUEC.

¹⁰ FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Donner accès à la SSUC aux entreprises saisonnières en comparant la baisse de revenus pendant la haute saison, ou offrir une subvention salariale ciblée à celles qui n'ont pas de revenus pendant la basse saison et ont tout de même besoin d'aide.
- Inclure dans la SSUC un soutien complémentaire de confinement pour que les entreprises assujetties aux mesures de santé publique nouvelles ou en vigueur puissent être admissibles à une subvention salariale pouvant atteindre 90 %, les aidant ainsi à conserver leurs employés durant la deuxième vague.
- Inclure dans le calcul de la subvention une partie des revenus de dividendes ou autoriser les propriétaires d'entreprise à convertir un montant équivalent en salaire.

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

- Reformuler l'attestation de sorte que les demandeurs ne soient tenus de payer que le montant reçu de la SUCL dans un délai de 60 jours.
- Permettre aux entreprises constituées en tant que société d'exploitation/société mère de soumettre leur demande en tant que société d'exploitation ou société mère.
- Rendre admissibles les loyers payés ou payables à une partie ayant un lien de dépendance suivant une approche similaire à celle de l'ancien programme d'aide au loyer (AUCLC).
- Calculer la baisse de revenus par emplacement plutôt que par entité.
- Rendre admissibles les entreprises sans bail officiel, mais capables de prouver qu'elles ont effectué des paiements de loyer réguliers.
- Hausser la subvention de base à 75 % pour mieux concorder avec la SSUC et aider les entreprises ouvertes, mais visées par des restrictions sur le nombre de clients qui font disparaître la quasi-totalité des revenus.
- Payer rétroactivement 50 % des loyers des PME qui étaient admissibles à l'AUCLC d'avril à septembre, mais qui n'ont pas pu obtenir l'aide parce que leur propriétaire n'a pas voulu y participer

Fiscalité

La hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) et de la taxe fédérale sur le carbone cette année videra encore plus les poches des propriétaires d'entreprise et rendra leur rétablissement encore plus difficile. **Nous demandons d'instaurer un moratoire sur tout nouveau coût supplémentaire imposé aux PME pour les aider à passer à travers la pandémie.** Si le gouvernement veut mettre en place de nouveaux programmes pendant une pandémie, il doit les financer entièrement à partir de ses revenus généraux au lieu de forcer les PME à absorber de nouveaux coûts. Ce n'est pas le moment d'augmenter les coûts d'exploitation des PME. La FCEI demande aussi au gouvernement fédéral de **reporter la date de paiement des taxes, comme la TPS et l'impôt sur le revenu, à la fin de l'année 2021, voire en 2022**, lorsque

la majorité de la population sera vaccinée et l'économie se rétablira, pour donner la chance aux PME de s'en sortir.

RPC/RRQ

Les taxes sur la masse salariale comme les cotisations au RPC, au RRQ et à l'assurance-emploi (AE) représentent un fardeau administratif qui étouffe particulièrement la croissance des PME, car elles dépendent beaucoup plus de leur main-d'œuvre que les grandes entreprises. D'ailleurs, ces taxes sont régressives et doivent être payées, que l'entreprise soit rentable ou non. **La FCEI encourage le gouvernement à introduire un crédit d'impôt pour compenser la hausse des cotisations au RPC et au RRQ.**

Par ailleurs, les PME ne pourront se rétablir sans avoir accès à de la main-d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi **le gouvernement doit envisager de mettre en place d'importants incitatifs à l'embauche pour les entreprises très touchées.** Il pourrait s'agir d'un crédit d'impôt qui viendrait réduire les cotisations au RPC, au RRQ et à l'AE, ainsi que les coûts d'embauche et de formation. Ou encore, cette aide pourrait être offerte sous forme de subvention pour couvrir une partie des salaires des nouveaux employés, à l'image de la version 2021 du programme Emplois d'été Canada, qui couvre 75 % des salaires des jeunes employés. Dans tous les cas, il ne sera pas possible de redonner rapidement un emploi à des millions de Canadiens si les incitatifs à l'embauche ne visent pas principalement les PME.

Taxe sur le carbone

La taxe fédérale sur le carbone (aussi appelée le filet de sécurité du gouvernement fédéral) passera à 40 \$ la tonne à compter du 1^{er} avril, et continuera d'augmenter pour atteindre 170 \$ la tonne en 2030. De plus, le gouvernement est déterminé à aller de l'avant avec la norme sur les combustibles propres (NCP), qui gonflera sans aucun doute les coûts d'énergie des PME, car les grands producteurs ajouteront le coût de cette NCP à leurs factures. Il va sans dire qu'en pleine crise économique, l'une des plus éprouvantes pour les PME d'ailleurs, hausser les coûts d'exploitation ne fera que nuire à la relance. **La FCEI presse le gouvernement d'abroger la taxe sur le carbone à court terme. Nous demandons aussi d'attendre jusqu'au rétablissement complet de l'économie et de consulter rigoureusement les PME avant de mettre en œuvre la NCP et d'augmenter de nouveau la taxe sur le carbone.**

Sondés sur les façons de stimuler la reprise économique, seulement 16 % des membres de la FCEI sont d'avis que le gouvernement doit se concentrer sur les initiatives écologiques¹¹. Cela ne signifie en aucun cas que les PME n'ont pas l'environnement à cœur. Au contraire, plus de 75 % des répondants indiquent avoir pris des mesures au cours des dernières années pour réduire leur impact sur l'environnement¹². Par contre, en pleine pandémie, les PME ne peuvent absorber une augmentation des frais de carburant et des frais de services publics alors qu'elles cherchent à stabiliser leur situation financière pour les prochaines années.

¹¹ FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

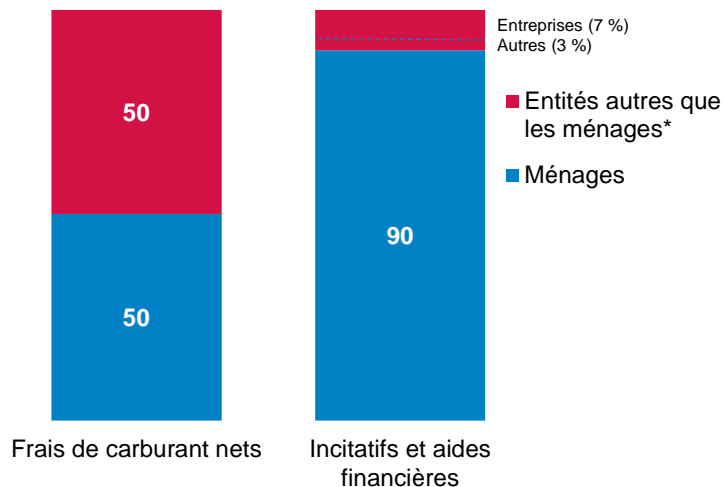
¹² FCEI, Sondage national 2020 sur l'environnement et l'énergie, 16 janv. – 18 févr. 2020, n = 4 464.

Si le gouvernement décide tout de même d'aller de l'avant avec les hausses de la taxe sur le carbone et l'application de la NCP, **il doit trouver une façon de ne pas faire peser l'essentiel du fardeau financier sur les PME alors qu'il accordera des remboursements aux consommateurs.** Les PME ne pourront tout simplement pas hausser leurs prix en conséquence. D'ailleurs, 80 % des membres de la FCEI sondés dans les quatre provinces où le filet de sécurité est appliqué sont d'avis qu'il ne sera pas facile de repasser ces coûts supplémentaires à leurs clients¹³. Et quand on regarde uniquement du côté du secteur agricole, cette opinion est partagée par 63 % des répondants¹⁴.

L'examen des données publiques semble indiquer que les PME devront assumer directement environ la moitié de la taxe sur le carbone, alors qu'elles ne recevront que moins de 7 % des aides et incitatifs (Figure 2). On demande aux PME d'absorber une partie disproportionnée de la hausse de la taxe sur le carbone pour permettre aux ménages d'obtenir des remboursements qui compensent largement l'augmentation de leurs propres coûts.

Figure 2

Répartition des frais de carburant fédéraux et des aides financières (%)



Estimations combinées pour les quatre provinces (Sask., Man., Ont. et N.-B.) de 2019-2020 à 2022-2023.

*S'entend des entreprises, municipalités, établissements d'enseignement, établissements de santé, organismes à but non lucratif et communautés autochtones; sont exclus les participants au régime de tarification fondé sur le rendement.

Source : Estimations de la FCEI tirées de données du plan climatique canadien, du ministère des Finances Canada et de l'École de politique publique de l'Université de Calgary.

Le gouvernement doit rendre le système de tarification du carbone plus équitable en veillant à ce que la même proportion des recettes perçues auprès des PME leur soit réattribuée et qu'elles ne soient pas obligées de subventionner les ménages. Par ailleurs, très peu de PME ont accès au programme actuellement en place (le Fonds d'incitation à l'action pour le climat), car il faut un investissement initial d'au moins 80 000 \$. Comment peuvent-elles investir une telle somme dans la réduction de leur empreinte carbone, sachant qu'elles peinent

¹³ FCEI, Sondage sur la taxe sur le carbone, 9 nov. – 27 nov., 2018, n = 3 527.

¹⁴ FCEI, Sondage national 2020 sur l'environnement et l'énergie, 16 janv. – 18 févr. 2020, n = 4 464.

à rester ouvertes et à payer leurs factures d'électricité? Le gouvernement a annoncé à l'automne 2019 qu'il prévoyait des programmes similaires à plus petite échelle, mais ces derniers n'ont toujours pas vu le jour.

Assurance-emploi (AE)

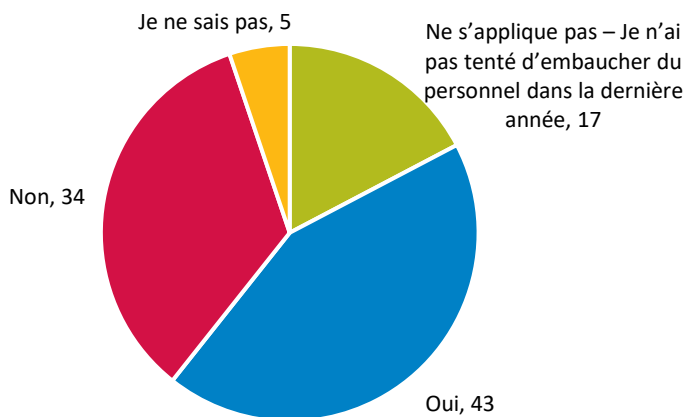
Aide en réponse à la COVID-19

Le rétablissement économique des PME repose sur la reprise sûre et rapide des emplois. L'aide financière aux salariés et travailleurs autonomes qui ont perdu leurs revenus reste essentielle pendant la pandémie, **mais elle ne doit pas être supérieure à ce qu'ils touchaient lorsqu'ils travaillaient**. Avec la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE) ou des dispositions temporaires de l'AE sans égard au revenu avant la pandémie, des individus peuvent recevoir 500 \$ par semaine, ce qui peut les inciter à ne pas retourner au travail. D'ailleurs, 43 % des PME soupçonnent que cette situation expliquerait pourquoi elles ont du mal à embaucher ou à conserver des employés (Figure 3). C'est encore plus le cas dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration (68 %) et de la gestion et administration d'entreprise (58 %), où bien plus que la moitié des employeurs ont de la difficulté.

Les congés de maladie liés à la COVID-19 créés par le gouvernement fédéral sont aussi essentiels pour ceux qui doivent s'isoler et ne peuvent pas risquer de perdre une partie de leurs revenus. Par contre, rares sont ceux qui peuvent se permettre d'attendre plusieurs semaines pour recevoir leurs prestations, ce qui les pousse à retourner au travail et présente un risque d'infection pour les collègues et les clients. Le gouvernement doit garantir le **versement des prestations pour s'assurer que les employés qui en ont besoin les reçoivent rapidement**.

Figure 3

Dans la dernière année, avez-vous eu de la difficulté à conserver ou embaucher de nouveaux employés dans votre entreprise parce qu'ils semblaient préférer bénéficier des prestations d'AE ou d'autres programmes d'aide liés à la COVID-19? (Sélectionnez une seule réponse)



Source : FCEI, Sondage sur l'assurance-emploi (résultats préliminaires), 27 janv. – 3 févr. 2021, n = 4 601.

L'avenir de l'AE

Pour assurer la pérennité du régime d'AE, le gouvernement ne doit pas le surcharger de coûts supplémentaires liés à la pandémie. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget

(DPB), le compte des opérations de l'AE passera d'un surplus modeste en 2019-2020 à un déficit cumulatif de 52 milliards de dollars d'ici la fin de 2024¹⁵. Cela pourrait faire augmenter les cotisations des PME pour qui les prochaines années seront précaires.

La Prestation canadienne d'urgence (PCU) a apporté une aide précieuse aux nombreux travailleurs qui ont soudainement perdu leur emploi durant les premiers mois de la pandémie. En septembre, la plupart des prestataires de la PCU sont passés à l'AE ou à la PCRE. **La FCEI recommande que les coûts liés à la PCU ne soient pas assumés par le régime d'AE**, d'autant que les employeurs ne sont pas responsables du chômage engendré par la pandémie.

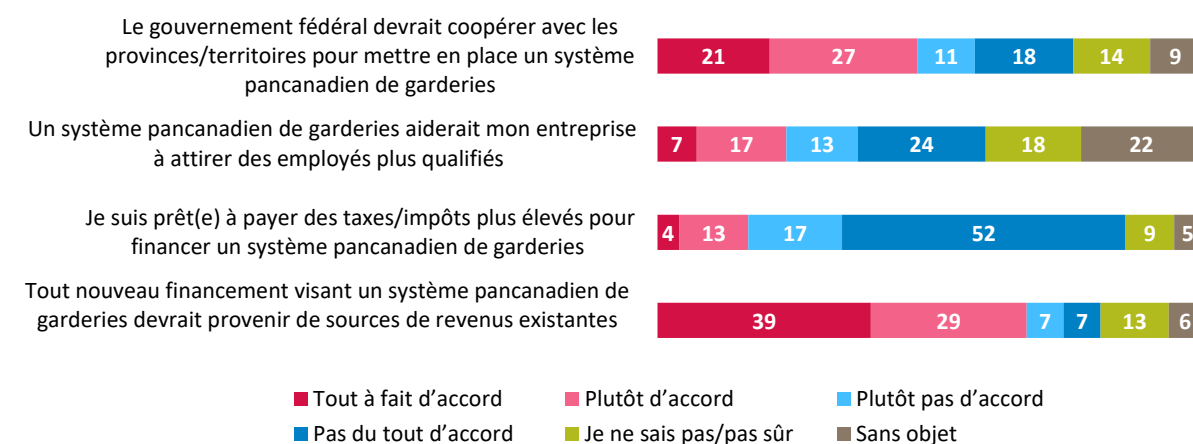
L'aide financière aux salariés et travailleurs autonomes est actuellement nécessaire, mais elle est censée être temporaire. C'est pourquoi **les généreux programmes supplémentaires ajoutés au régime de l'AE ne doivent pas être payés à partir des cotisations de l'AE**. Certains réclament un programme de revenu garanti ou l'élargissement des congés de maladie, **mais le gouvernement doit absolument consulter rigoureusement les PME avant de faire des changements à l'AE**.

Service pancanadien de garderies

Avec les fermetures d'écoles et de nombreux parents qui sont maintenant en télétravail en raison de la COVID-19, il n'est pas surprenant que le gouvernement fédéral ait lancé l'idée d'un service pancanadien de garderies. L'avis des propriétaires de PME est partagé : près de la moitié des répondants sont tout à fait d'accord (21 %) ou plutôt d'accord (27 %) pour mettre en place un tel service en concertation avec les provinces, près d'un tiers sont plutôt pas d'accord (11 %) ou pas du tout d'accord (18 %), et un quart des répondants sont incertains. (Figure 4).

Figure 4

Le gouvernement fédéral a déclaré récemment qu'il souhaitait investir dans un système pancanadien de garderies. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas d'accord avec les énoncés suivants? (Sélectionner une réponse par ligne)



Source : FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

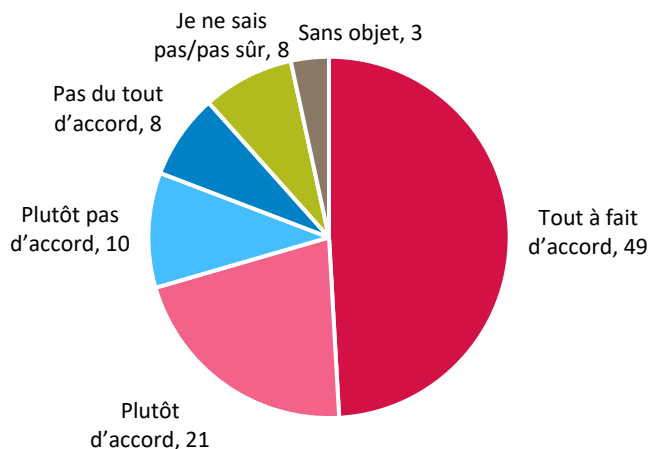
¹⁵ Bureau du Directeur parlementaire du budget, Énoncé économique de l'automne 2020 : Enjeux pour les parlementaires, 10 décembre 2020.

Les nombreux propriétaires de PME qui sont eux-mêmes parents verraient d'un bon œil un service de garderie abordable, et les autres y verraient un avantage pour leurs employés. Près du quart des répondants sont d'avis qu'un tel service les aiderait à attirer des employés qualifiés. Cela dit, la plupart (70 %) ne sont pas prêts à payer plus de taxes et d'impôts pour financer ce service; ils croient plutôt (68 %) qu'il doit être financé avec les sources de revenus existantes.

Les PME n'ont pas les moyens de payer davantage de taxes qui serviraient à créer de nouveaux programmes sociaux. La majorité des entreprises (70 %) croient que **les gouvernements doivent attendre le rétablissement complet de l'économie avant d'instaurer de nouveaux programmes sociaux** (Figure 5).

Figure 5

Les gouvernements ne devraient pas instaurer de nouveaux programmes sociaux tant que les impacts économiques de la pandémie se font sentir



Source : FCEI, Sondage votre voix, 12-31 janv. 2021, n = 7 029.

Autres questions fiscales

Droit d'accise sur l'alcool

Le secteur de l'hébergement et de la restauration est l'un des plus durement touchés par la pandémie. Nombreux sont les restaurants et bars qui ont dû se tourner vers les plats à emporter en raison des mesures sanitaires, leur salle à manger étant fermée ou fonctionnant à capacité très réduite. En 2017, le gouvernement fédéral a introduit une taxe qui augmente automatiquement le droit d'accise sur l'alcool le 1^{er} avril de chaque année. Cette taxe nuit aux producteurs, alors qu'ils ont déjà du mal à être concurrentiels et doivent composer avec l'important fardeau administratif imposé par les provinces. Cela entrave encore davantage la capacité du secteur de l'hébergement et de la restauration à se maintenir à flot et à se rétablir à la suite de la pandémie. C'est pourquoi **la FCEI presse le gouvernement de geler le droit d'accise sur l'alcool aux taux de 2020.**

La relève : traitement fiscal de la vente d'une entreprise à un membre de la famille

Avant même la pandémie, près des trois quarts (72 %) des propriétaires de PME envisageaient de céder leur entreprise au cours de la prochaine décennie, ce qui représente un important transfert d'actifs estimés à plus de 1,5 billion de dollars¹⁶.

Malheureusement, les règles actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* les découragent de vendre leur entreprise à un membre de leur famille, car il est plus avantageux de la vendre à un tiers. En effet, le produit de la vente d'actifs est considéré comme un dividende lorsque l'acheteur est un membre de la famille, mais comme un gain en capital lorsqu'il s'agit d'un tiers. Ainsi, les propriétaires qui vendent leur entreprise à leurs enfants ne peuvent se prévaloir de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) et doivent donc payer une facture d'impôt plus lourde.

Presque tous les partis ont déposé un projet de loi au Parlement pour corriger le tir au cours des dix dernières années, et les Libéraux ont fait une promesse semblable dans leur plateforme électorale de 2019. Cet enjeu demeure pertinent dans la mesure où la plupart des propriétaires de PME dépendent de la vente de leur entreprise pour financer leur retraite. Ils ne participent à aucun régime de retraite, et leur REER risque d'être maigre s'ils se sont versé un salaire sous forme de dividendes. C'est pourquoi **la FCEI encourage le gouvernement à modifier la loi sur l'impôt ou à adopter le projet de loi C-208 : *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale)***.

Fardeau administratif

La réduction du fardeau administratif est l'un des moyens les plus efficaces pour venir en aide aux PME pendant la pandémie et assurer la reprise économique. Dans sa lutte contre la COVID-19, les gouvernements ont démontré leur capacité à éliminer rapidement les obstacles administratifs : accélération de l'approbation de vaccins, autorisation rapide d'ouverture des terrasses, autorisation du transport interprovincial de viande pour éviter les pénuries, etc. **Le gouvernement doit maintenir cette souplesse réglementaire, s'en inspirer et donner la priorité absolue à la modernisation de la réglementation et à la réduction du fardeau administratif.**

La FCEI a récemment estimé que l'ensemble de la réglementation coûte 38,8 milliards de dollars aux entreprises canadiennes, et que le fardeau administratif est responsable du tiers de ces coûts, soit 10,8 milliards¹⁷. Les coûts réglementaires liés à la pandémie sont exclus de ces calculs. Cependant, 83 % des PME estiment que la COVID-19 a entraîné une hausse importante des coûts de conformité. Le fardeau administratif est désormais si lourd que neuf PME sur dix déclarent qu'il ajoute un stress important à leur vie (en hausse de 10 % par rapport à 2017), et deux tiers ne conseilleraient pas à leurs enfants de se lancer en affaires étant donné la réglementation actuelle (en hausse de 15 % par rapport à 2017).

¹⁶ FCEI, Réussir la relève, novembre 2018

¹⁷ FCEI, Sondage 2020 sur la réglementation et la paperasserie, 6 nov. – 9 déc., 2020, n = 6 569

Nos recommandations concernant le fardeau administratif incluent les suivantes :

- **Établir une mesure cohérente du fardeau réglementaire qui englobe toutes les structures administratives (ministères, organismes, autorités déléguées, etc.) et en faire rapport publiquement chaque année. Se donner comme cible la réduction du point de référence de 25 % en trois ans.**
- **Mettre en place un portail numérique où les citoyens peuvent mettre en évidence les complications (liens défectueux sur les formulaires Web, libellés confus, etc.) et les irritants importants (p. ex., règles contradictoires). Les exemples devraient être fournis aux sous-ministres pour faire le suivi des problèmes mis de l'avant.**
- **Lors de la prochaine phase des examens réglementaires, inclure un examen du Programme des travailleurs étrangers temporaires, un examen des problèmes de fardeau administratif à la frontière et un examen approfondi axé sur la clarté du langage.**
- **Améliorer les options en ligne et les ressources numériques pour les entreprises. Par exemple, permettre aux entreprises de faire leurs déclarations de revenus, répondre aux sondages et soumettre leurs relevés d'emploi à partir des logiciels qu'elles utilisent déjà.**
- **Promouvoir la réduction du fardeau administratif entre les provinces, y compris l'adoption de politiques comme le projet de loi C-260 : *Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes*, lequel autoriserait Postes Canada à livrer de la bière, des spiritueux et du vin entre les provinces.**

Mesures de reprise

Annulation de dettes

Bien que l'introduction de programmes d'aide, la réduction de la charge fiscale et l'élimination du fardeau administratif puissent créer un environnement favorable à la reprise économique, nombreuses sont les PME encore accablées par les dettes qu'elles ont contractées au cours de la pandémie, soit 106 733 \$ en moyenne. Une dette limite la capacité d'une entreprise à se remettre sur pied et à prospérer après la pandémie.

La FCEI pense qu'il est important que le gouvernement envisage l'annulation ou l'allègement des dettes des PME. Il pourrait s'agir de prolonger la période de remboursement du prêt du CUEC au-delà de 2022 et d'augmenter le montant qui peut faire l'objet d'une conversion en subvention. Une autre suggestion serait de modifier le nouveau Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) pour y inclure une portion convertible en subvention, comme pour le CUEC.

Investissements du gouvernement

La santé des finances publiques demeure importante pour assurer la reprise économique. Bien que le gouvernement ait dû prendre des mesures extraordinaires pour aider les entreprises et les employés, **la FCEI encourage le gouvernement à éviter de créer de nouvelles dépenses permanentes.**

Pour stimuler l'économie, les gouvernements ont tendance à investir dans les infrastructures. Les PME n'y sont que partiellement favorables (35 %), car elles n'en retirent souvent pas autant les avantages que les grandes entreprises. Pour remédier à ce déséquilibre, **le gouvernement doit investir une portion de l'enveloppe prévue pour les infrastructures dans de petits projets de construction. Il pourrait s'agir, par exemple, d'un crédit d'impôt pour la rénovation écologique des habitations et des PME, ainsi que d'un crédit d'impôt destiné à aider les entreprises à rénover ou à acheter du matériel (plexiglas, climatisation, etc.) pour assurer la sécurité des clients.** Par ailleurs, pour éviter de causer des difficultés supplémentaires aux PME, **les mesures visant à réduire l'impact négatif des travaux de construction doivent être un élément central de tous les projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral.** Par exemple, une petite entreprise pourra difficilement supporter des pertes de revenus si sa rue est fermée pendant trois semaines pour remplacer les égouts.

Achat local

Accueillir de nouveau les clients dans les petits commerces, tout en assurant leur sécurité, est le meilleur moyen d'aider les PME à se rétablir. Cela doit être une priorité pour les gouvernements. Lors des confinements, les PME sont désavantagées comparativement aux grands détaillants et aux géants de la vente en ligne comme Amazon. Le contraste est bien réel : pendant qu'Amazon affiche des profits records, moins d'une PME sur trois a retrouvé des ventes normales.

Le gouvernement pourrait apporter un soutien aux entreprises canadiennes indépendantes de plusieurs façons :

- **Créer des conditions équitables entre les petites et les grandes entreprises en veillant à ce que les taxes de vente et les droits requis soient perçus sur les biens achetés en ligne et importés par l'intermédiaire de Postes Canada.**
- **Travailler avec les sociétés de cartes de crédit pour réduire les frais de transactions électroniques pour les commerçants.**
- **Travailler avec les sociétés de cartes de crédit pour accroître la sécurité des paiements afin de mettre fin aux coûteuses rétrofacturations, qui semblent être en hausse pendant la pandémie en raison de l'augmentation des transactions sans carte (en ligne ou par téléphone).**
- **Éliminer les frais de transaction sur les taxes de vente, comme promis dans la plateforme électorale des Libéraux en 2019.**

- **Promouvoir l'importance de l'achat local. Chaque politicien devrait prendre l'habitude de faire régulièrement des interventions sur les médias sociaux en utilisant #JechoisisPME.**

Bien qu'il soit essentiel d'encourager les dépenses de consommation pour remettre l'économie en marche, **la FCEI demande au gouvernement d'attendre que toutes les PME puissent rouvrir sans restriction et profiter ainsi pleinement des mesures incitatives pour les consommateurs.** Sinon, ces incitatifs aboutiront probablement dans les coffres des grandes multinationales au lieu de ceux des commerces locaux.

Après la pandémie, **le gouvernement devra veiller à ce que les mesures incitatives à la consommation portent sur l'aide à la revitalisation des économies locales par le biais des PME.** Les mesures pourraient inclure un crédit d'impôt pour les voyages au Canada, similaire à celui proposé en Ontario, qui permettra un remboursement de 20 % sur chaque dollar dépensé pour des voyages dans la province.

Conclusion

Les PME sont au cœur de nos communautés et leur disparition pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur l'économie et la société. La FCEI apprécie la volonté du gouvernement d'agir rapidement pour mettre sur pied des programmes d'aide liés à la COVID-19. Ceux-ci ont secouru un grand nombre d'entreprises. Le prochain budget est l'occasion de combler certaines des lacunes qui subsistent et de mettre en œuvre des politiques qui contribueront à tracer la voie vers la relance économique.

Voici un résumé des recommandations de la FCEI pour le budget de 2021 :

Aide financière aux PME

- Prolonger l'aide aux PME jusqu'à la remise en marche de l'économie entière, incluant l'ouverture de nos frontières, et le retour de la clientèle dans les commerces (ou du moins jusqu'à la fin de 2021).
- Offrir un crédit d'impôt aux PME pour couvrir les coûts des équipements de protection individuelle (EPI) : masques, désinfectants, plexiglas, gants, etc.

Remédier aux lacunes des programmes d'aide liés à la COVID-19 en apportant les modifications suivantes :

Tous les programmes

- Rendre admissibles aux programmes d'aide les nouvelles entreprises (ouvertes après mars 2020), y compris les entreprises saisonnières. Un angle d'approche serait d'utiliser les moyennes sectorielles provinciales comme référence pour calculer leurs pertes de revenus.

- Permettre aux entreprises d'obtenir un numéro d'entreprise (NE) de l'ARC après mars afin qu'elles puissent accéder aux programmes d'urgence si elles répondent aux autres critères d'admissibilité.

Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)

- Augmenter le CUEC à 80 000 \$ et accroître à 50 % la portion du prêt convertible en subvention.
- Élargir la définition des dépenses non reportables pour qu'elles reflètent mieux les réalités des PME (p. ex., supprimer ou assouplir l'obligation de conclusion de contrats/accords signés entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 2020).
- Permettre aux microentreprises et aux nouvelles entreprises qui ont moins de 40 000 \$ en dépenses non reportables d'accéder à un prêt du CUEC, éventuellement proportionnellement à leur taille.
- Autoriser la rémunération des propriétaires d'entreprise (p. ex. en dividendes) dans les dépenses non reportables (minimum de 40 000 \$), comme c'est le cas pour les salaires (feuille T4).
- Éliminer l'obligation de soumettre une déclaration de revenus pour 2018 ou 2019 à l'ARC avec le 31 décembre comme date de fin d'exercice pour ainsi inclure les entreprises dont l'exercice ne se termine pas le 31 décembre et qui ont tout de même déclaré leurs revenus pour 2018 ou 2019.
- Permettre aux entreprises qui font le traitement de leur paie à l'externe de faire une demande pour le CUEC.

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

- Donner accès à la SSUC aux entreprises saisonnières en comparant la baisse de revenus pendant la haute saison, ou offrir une subvention salariale ciblée à celles qui n'ont pas de revenus pendant la basse saison et qui ont tout de même besoin d'aide.
- Inclure dans la SSUC un soutien complémentaire de confinement pour que les entreprises assujetties aux mesures de santé publique nouvelles ou en vigueur puissent être admissibles à une subvention salariale pouvant atteindre 90 %, les aidant ainsi à conserver leurs employés durant la deuxième vague.
- Inclure dans le calcul de la subvention une partie des revenus de dividendes ou autoriser les propriétaires d'entreprise à convertir un montant équivalent en salaire.

Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)

- Reformuler l'attestation de sorte que les demandeurs ne soient tenus de payer que le montant reçu de la SUCL dans un délai de 60 jours.
- Permettre aux entreprises constituées en tant que société d'exploitation/société mère de soumettre leur demande en tant que société d'exploitation ou société mère.

- Rendre admissibles les loyers payés ou payables à une partie ayant un lien de dépendance suivant une approche similaire à celle de l'ancien programme d'aide au loyer (AUCLC).
- Calculer la baisse de revenus par emplacement plutôt que par entité.
- Rendre admissibles les entreprises sans bail officiel, mais capables de prouver qu'elles ont effectué des paiements de loyer réguliers.
- Hausser la subvention de base à 75 % pour mieux concorder avec la SSUC et aider les entreprises ouvertes, mais visées par des restrictions, comme le nombre de clients qui font disparaître la quasi-totalité des revenus.
- Payer rétroactivement 50 % des loyers des PME qui étaient admissibles à l'AUCLC d'avril à septembre, mais qui n'ont pas pu obtenir l'aide parce que leur propriétaire n'a pas voulu y participer.

Fiscalité

- Instaurer un moratoire sur tout nouveau coût supplémentaire qui serait imposé aux PME en finançant entièrement les nouveaux programmes avec les revenus généraux.
- Reporter la date de paiement des taxes fédérales comme la TPS et l'impôt sur le revenu des PME à la fin de 2021, voire en 2022, pour leur donner la chance de s'en sortir.
- Introduire un crédit d'impôt pour compenser la hausse des cotisations au RPC et au RRQ.
- Mettre en place d'importants incitatifs à l'embauche pour les entreprises très touchées
Exemples d'incitatifs :
 - Crédit d'impôt pour réduire les cotisations au RPC, au RRQ et à l'AE, de même que les coûts d'embauche et de formation.
 - Subvention pour couvrir une partie des salaires des nouveaux employés, à l'image de la version 2021 du programme Emplois d'été Canada, qui couvre 75 % des salaires des jeunes employés.
- Abroger la taxe fédérale sur le carbone à court terme.
- Attendre jusqu'au rétablissement complet de l'économie et consulter rigoureusement les PME avant de mettre en œuvre la NCP et d'augmenter de nouveau la taxe sur le carbone.
- Si le gouvernement décide tout de même d'aller de l'avant avec les hausses de la taxe sur le carbone et la mise en œuvre de la NCP, il doit rendre le système plus équitable et trouver des façons de rembourser complètement les coûts assumés par les PME.
- S'assurer que les travailleurs ne reçoivent pas plus d'argent en restant chez eux qu'en retournant travailler, afin de ne pas les dissuader de retourner au travail en toute sécurité.

- Réduire le plus possible ou supprimer le délai d'attente pour le versement des prestations de congés de maladie liés à la COVID-19 pour s'assurer que les employés qui en ont besoin en bénéficient rapidement.
- Ne pas faire peser sur le régime d'AE les coûts supplémentaires liés à la PCU.
- Les généreux programmes supplémentaires ajoutés au système d'assurance-emploi introduits pendant la pandémie ne devraient pas être financés par les cotisations d'assurance-emploi. Ne pas apporter de modifications permanentes à l'AE avant d'avoir remis l'économie sur pied et consulté rigoureusement les PME.
- Attendre jusqu'au rétablissement complet de l'économie et consulter rigoureusement les PME avant d'instaurer de nouveaux programmes sociaux, notamment le Service pancanadien de garderies.
- Geler le droit d'accise sur l'alcool aux taux de 2020.
- Veiller à ce qu'il ne soit pas plus coûteux ou difficile de vendre ou de transférer une petite entreprise à un membre de la famille qu'à un tiers.

Fardeau administratif

- Établir une mesure cohérente du fardeau réglementaire qui englobe toutes les structures administratives (ministères, organismes, autorités déléguées, etc.) et en faire rapport publiquement chaque année. Se donner comme cible la réduction du point de référence de 25 % en trois ans.
- Mettre en place un portail numérique où les citoyens peuvent mettre en évidence les complications (liens défectueux sur les formulaires Web, libellés confus, etc.) et les irritants importants (p. ex., règles contradictoires). Les exemples devraient être fournis aux sous-ministres pour faire le suivi des problèmes mis de l'avant.
- Lors de la prochaine phase des examens réglementaires, y inclure le Programme des travailleurs étrangers temporaires, le fardeau administratif à la frontière, et l'utilisation d'un langage simple pour toutes les structures administratives.
- Améliorer les options en ligne et les ressources numériques pour les entreprises. Par exemple, permettre aux entreprises de faire leurs déclarations de revenus, répondre aux sondages et soumettre leurs relevés d'emploi à partir des logiciels qu'elles utilisent déjà.
- Promouvoir la réduction du fardeau administratif entre les provinces, y compris en adoptant le projet de loi C-260 : *Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes*, lequel autoriserait Postes Canada à livrer de la bière, des spiritueux et du vin entre les provinces.

Mesures de reprise

- Alléger les dettes des PME, soit les annuler ou les réduire. Par exemple :
 - Prolonger la période de remboursement du prêt du CUEC au-delà de 2022 et augmenter le montant qui peut être transformé en subvention.

- Modifier le nouveau Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT) pour y inclure une portion convertible en subvention, comme pour le CUEC.
- Éviter de créer de nouvelles dépenses permanentes.
- Investir une portion de l'enveloppe prévue pour les infrastructures dans de petits projets de construction (p. ex., un crédit d'impôt pour la rénovation écologique des habitations et des PME, ou un crédit d'impôt destiné à aider les entreprises à rénover pour assurer la sécurité des clients).
- Faire des mesures visant à réduire l'impact négatif des travaux de construction, un élément central de tous les projets d'infrastructure financés par le fédéral.
- Promouvoir l'importance de l'achat local durant la pandémie pour faire acte de solidarité avec les entreprises canadiennes indépendantes.
- Percevoir les taxes de vente et les droits sur les produits achetés en ligne et importés par l'intermédiaire de Postes Canada.
- Travailler avec les sociétés de cartes de crédit pour réduire les frais de transactions électroniques sans carte pour les commerçants.
- Travailler avec les sociétés de cartes de crédit pour trouver des moyens de renforcer la sécurité des paiements afin de mettre fin aux rétrofacturations.
- Éliminer les frais de transaction appliqués sur les taxes de vente, comme promis dans la plateforme électorale des Libéraux en 2019.
- Attendre l'ouverture sans restriction des PME avant d'offrir des incitatifs aux consommateurs.
- Veiller à ce que les mesures incitatives pour les consommateurs portent sur l'aide à la revitalisation des économies locales par le biais des PME.